

Le Conseil général de l'Essonne a décidé de placer la prévention et la lutte contre les discriminations au cœur de ses politiques départementales, au même titre que le développement durable et solidaire.

En effet, nos politiques publiques n'auraient pas de sens si elles ne visaient pas à combattre sans relâche toutes les formes de discrimination qui compromettent la belle promesse républicaine d'égalité.

C'est pourquoi, le Conseil général de l'Essonne a adopté son **Plan départemental de prévention et de lutte contre les discriminations**, le 21 novembre 2011.

Cet engagement volontariste du Département fixe pour priorité de faire progresser concrètement l'égalité réelle entre les Essonnais, en partenariat avec l'ensemble des acteurs de terrain.

Le Conseil général s'engage à être exemplaire, notamment dans l'accès des Essonnais au service public départemental. Des actions de prévention dans l'éducation, le logement et l'emploi sont notamment engagées.

L'Essonne dit NON aux discriminations et s'engage pour l'égalité réelle de tous !



Jérôme Guedj
Président du Conseil général de l'Essonne



Maud Olivier
Vice-présidente chargée de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité

La discrimination est une inégalité de traitement qui intervient dans un domaine déterminé par la loi (emploi, logement, éducation, etc.), et fondée sur l'un des **18 critères** interdits par cette même loi.

- L'ÂGE
- LE SEXE
- L'ORIGINE
- LA SITUATION DE FAMILLE
- L'ORIENTATION SEXUELLE
- LES MŒURS
- LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉTIQUES
- L'APPARENCE PHYSIQUE
- L'APPARTENANCE RÉELLE OU SUPPOSÉE À UNE ETHNIE, À UNE NATION OU À UNE «RACE»
- LE HANDICAP
- L'ÉTAT DE SANTÉ
- LA GROSSESSE
- LE PATRONYME
- LES OPINIONS POLITIQUES
- LES CONVICTIONS RELIGIEUSES
- LES ACTIVITÉS SYNDICALES

Depuis 2005, les discriminations les plus repérées sont

L'ORIGINE entre 27% et 29%

LE HANDICAP - 19%

L'ÉTAT DE SANTÉ - 19%

LE SEXE - 12% (**L'ÉTAT DE GROSSESSE**)

L'ÂGE - 6%

LES ACTIVITÉS SYNDICALES - 5%

La discrimination est un délit.

Le code pénal prévoit des peines pouvant atteindre **3 ans d'emprisonnement** et **45000 euros d'amende**.

En matière pénale, la victime doit prouver qu'elle a été discriminée et que cette discrimination était intentionnelle.

Les discriminations peuvent également faire l'objet de recours civils, prud'homains ou administratifs visant à obtenir l'annulation de la décision et/ou la réparation du préjudice subi.

Toute personne qui s'estime victime de discrimination peut saisir le



Pour connaître les permanences en Essonne, rendez-vous sur :

egalite.essonne.fr
rubrique «Aide aux victimes»

DISCRIMINATIONS, vous en êtes où ?

Testez-vous !

- 1- Un employeur a-t-il le droit de refuser un poste à une femme sur le seul motif de sa grossesse ?
OUI NON
- 2- Est-il obligatoire de recruter sur la base d'un CV anonyme ?
OUI NON

Retrouvez la suite du petit quiz sur le site **egalite.essonne.fr**



L'égalité réelle est l'affaire de tous.

La loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des territoires rend obligatoire le recrutement sur la base du CV anonyme pour les entreprises de plus de 50 salariés. Cette disposition n'a toutefois pas été suivie d'effet, faute de décret d'application.

Réponse 1- NON : Une femme enceinte bénéficie d'une protection légale, en vertu du Code du travail et du Code pénal qui prend en compte son état de vulnérabilité et interdit toute discrimination. Afin d'éviter toute difficulté, il faut annoncer cet état par lettre recommandée avec accusé de réception en y joignant un certificat de grossesse. Réponse 2- OUI... ET NON

Faire reculer les préjugés et stéréotypes

- Le Conseil général**
- ▶ mène des actions de sensibilisation et de formations notamment en direction des recruteurs,
 - ▶ conduit des actions de sensibilisation à la lutte contre l'homophobie auprès des collégiens.

Réduire les inégalités dans 3 domaines prioritaires : logement, emploi, éducation

- Le Conseil général**
- ▶ favorise l'accès des enfants en situation de handicap, aux activités scolaires et périscolaires,
 - ▶ met en place de nombreuses actions pour développer de bonnes pratiques dans l'attribution et la création de logements (logement social et privé),
 - ▶ développera des outils d'accompagnement en matière d'emploi et d'insertion professionnelle à destination des publics discriminés.

Permettre aux victimes d'obtenir réparation

- Le Conseil général**
- ▶ renforce les aides aux victimes et leur accès aux droits,
 - ▶ met en place un guide destiné aux victimes,
 - ▶ soutient l'action des Maisons de justice et du droit du territoire.

Développer un réseau en Essonne

- Le Conseil général**
- ▶ soutient financièrement les acteurs locaux de la prévention et de la lutte contre les discriminations,
 - ▶ anime un réseau pour favoriser les échanges, capitaliser et mutualiser les expériences,
 - ▶ assure la promotion des bonnes pratiques.

Être une collectivité exemplaire et moteur

- Le Conseil général**
- ▶ veille à ce que l'accès pour tous au service public ne soit pas discriminant,
 - ▶ mène une politique de ressources humaines égalitaire,
 - ▶ intègre dans les politiques publiques départementales, la notion de lutte contre les discriminations,
 - ▶ attribue des aides à ses partenaires à condition qu'ils s'engagent dans une démarche de prévention et de lutte contre les discriminations.

l'ESSONNE
dit non
aux
discriminations

Recalé aux entretiens d'embauche.



Recalée aux postes à responsabilités.



Vous trouvez ça normal ?

Adoption refusée.



Logement refusé.



L'égalité réelle est l'affaire de tous.

l'ESSONNE
dit non
aux
discriminations

dire non!
aux
discriminations

L'égalité réelle est l'affaire de tous.

l'ESSONNE
dit non
aux
discriminations